



Actes de la conférence internationale

*ENJEUX et PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES en AFRIQUE
FRANCOPHONE*

Dakar, 4-5-6 février 2019

La concurrence linguistique comme source d'équilibres économiques - Une approche descriptive

El Hadji FAYE

Interprète en langues locales à l'Assemblée nationale du Sénégal,
Laboratoire de Recherche en Économie de Saint-Louis (LARES),
Université Gaston Berger, Saint-Louis du Sénégal.

elzo66@hotmail.com

RÉSUMÉ *Grâce à la concurrence linguistique, une organisation comme la Francophonie regroupant 88 États membres et observateurs de tous les continents, dont le niveau de développement se situe aux deux extrêmes de l'échelle des richesses a vu le jour. Combien de personnes unilingues francophones se trouvent en difficulté parce qu'incapables de trouver un emploi faute de connaître l'anglais ? L'objectif de cet article est d'évaluer le poids économique des compétences multilingues sous l'ère de la concurrence linguistique ? L'étude aborde cette question en suivant deux pistes : un examen des études précédentes (par recherche documentaire) ; et des études de cas ont été incluses lorsque celles-ci démontraient un lien entre langue et économie. L'influence d'un espace linguistique sur l'économie des pays appartenant à cet espace est multiple et passe principalement par les échanges économiques privilégiés que les pays entretiennent entre eux. Le partage d'une langue commune stimule les flux commerciaux d'environ 33%, toutes choses égales par ailleurs. Le lien entre langue et employabilité n'est plus à démontrer : « les compétences linguistiques et interculturelles augmentent les chances de trouver un meilleur emploi ». L'avantage du bilinguisme semble s'étendre également en matière de revenu personnel.*

MOTS CLÉS *Concurrence linguistique, employabilité, équilibres économiques.*

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Pour citer ce document :

Faye, E. H. 2019. « La concurrence linguistique comme source d'équilibres économiques - Une approche descriptive », dans *Enjeux et perspectives économiques en Afrique francophone* (Dakar, 4 – 6 février 2019). Montréal : Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, 885-903 pages.

Introduction

Dans un monde où les demandes des consommateurs se multiplient, se renouvellent partiellement ou se transforment radicalement, seuls les acteurs économiques innovants, en éveil et ouverts à la diversité peuvent rester compétitifs. La concurrence linguistique peut être définie comme l'émergence de langues en coexistence fluctueuse traversant des rapports de domination et de stigmatisation linguistique qui exacerbent les enjeux d'une problématique identitaire. Alors qu'un équilibre économique dans un contexte particulier (de cette étude) signifie un acquis de performances économiques contrairement à la définition générale de ce concept qui désigne un vecteur, généralement des prix qui égalisent l'offre et la demande sur l'ensemble des marchés considérés.

Aujourd'hui la maîtrise des deux langues Anglais et Français est une base idéale pour l'acquisition de nouveaux avantages économiques. Cette maîtrise potentielle de ces deux langues dominantes est bien entendu de nature à renforcer l'« employabilité » dans les secteurs de plus en plus concurrentiels et pointus et dans des entreprises à la recherche d'attractivité et de nouvelles performances. Cette spécificité d'une « langue du voisin » maîtrisée est aujourd'hui menacée et oblige à une riposte à la hauteur de l'enjeu.

Un survol de documents faisant référence aux langues étrangères dans une perspective économique fournit l'image d'un domaine traité avec un certain mépris ou bien avec négligence ou ignorance, dépourvu d'intérêt par rapport aux thèmes majeurs de l'économie et de la société. Il suffit toutefois d'un rapide coup d'œil à la littérature pour se rendre compte qu'elle présente, dans sa quasi-totalité, un trait marquant : c'est qu'elle n'est pas due à des économistes. Certes, il se trouve dans les auteurs de ces travaux quelques chercheurs assez marginaux dans une littérature qui reste largement dominée par les sciences du langage, et, dans une moindre mesure, par la sociologie du travail.

L'objectif de cet article est de donner une contribution en posant la principale question de savoir ce qui devrait-être, aujourd'hui, l'impact de la guerre des langues sur l'économie ? En d'autres termes les rapports qui peuvent exister entre « langue et économie » ? L'étude aborde ces questions en suivant deux pistes : un examen des études précédentes (par recherche documentaire) ; et des études de cas ont été incluses lorsque celles-ci démontraient un lien entre langue et économie.

Le but de cet article est d'examiner ce que la concurrence des langues apporte ou peut apporter à l'économie. S'inspirant de ce fondement, cet article fait un survol de quelques travaux théoriques dans le domaine des langues et va plus loin pour élaborer des considérations préliminaires pour l'économie des langues étrangères sous la contrainte de « concurrence linguistique ». L'article termine par lancer un appel aux décideurs des systèmes éducatifs à valoriser davantage et à réorienter l'enseignement des langues étrangères dès l'entame des niveaux préscolaires.

Équipés de cet objectif, nous pouvons esquisser l'historique de la concurrence linguistique et de décrire les passages marquants dans la littérature en premier lieu. Il est important par la suite de démontrer les effets de la concurrence linguistique qui a nécessité la naissance d'un groupe d'États partageant la même langue dont nous développons ce sujet en deuxième lieu. En troisième lieu nous tenterons d'évaluer le poids économique des compétences multilingues sous l'ère de la concurrence linguistique.

I/ Cadre théorique :

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, dans le cadre de la mise en place du système des Nations Unies est créée l'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. Comme l'institution qui l'avait précédée, l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI) qui avait fonctionné dans l'entre-deux-guerres sous l'égide de la Société des Nations (SDN), l'UNESCO est installée à Paris. Elle est dotée de deux langues officielles, l'anglais et le français. Dès le début, une concurrence se développe entre ces deux langues. Deux « clans », groupes d'États aux intérêts linguistiques et culturels divergents se forment : le « clan latin » autour de la France et le « clan anglo-saxon » autour des États-Unis et du Royaume-Uni selon la terminologie employée dans les correspondances diplomatiques de l'époque.

La nationalité des dirigeants, la langue utilisée dans les nombreuses réunions, conférences, et dans les divers projets qui sont menés sur le terrain, ainsi que le choix du lieu où ils se déroulent, deviennent l'objet de vive lutte d'influence qui se déploient en marge des enjeux officiels de l'organisation, avec comme enjeu le rayonnement de la Francophonie ou l'hégémonie de l'Anglophonie (Chloé Maurel, 2008).

La Seconde Guerre mondiale a déclenché dans l'esprit du gouvernement américain une prise de conscience de l'importance pour les États-Unis qui avaient tout au début refusé de participer

à la SDN, de s'impliquer désormais davantage dans les affaires politiques et culturelles internationales. Ainsi, dès la création de l'UNESCO, les États-Unis y adhèrent et le gouvernement américain se montre très soucieux d'exercer une grande influence sur ce nouvel organisme culturel.

En promouvant l'usage des médias de masse, les États-Unis espèrent aussi utiliser l'UNESCO comme un vecteur pour diffuser dans le monde entier leur langue, leur idéologie, et leurs produits culturels. L'UNESCO présente donc pour les États-Unis un triple intérêt : à la fois 1) culturel, car permettant d'asseoir l'hégémonie de la langue anglaise dans le monde, 2) politique, dans le cadre de la guerre froide naissante donc de l'opposition idéologique entre les deux blocs, - et 3) économique, l'UNESCO permettant aux États-Unis de s'ouvrir « de nouveaux marchés et des mobilités d'investissement outre-mer ».

Le gouvernement français, quant à lui, est également très intéressé par l'UNESCO, dans laquelle il voit un moyen de développer le rayonnement de la culture et de la langue française dans le monde.

Ainsi les rivalités linguistiques entre l'anglais et le français apparaissent omniprésentes à l'UNESCO dans les années 1945-70, à la fois dans les nombreuses assemblées et réunions, dans les actions concrètes menées sur le terrain. En outre au-delà de la dimension linguistique, ces luttes d'influence ont une portée culturelle, politique et économique et leur enjeu symbolique est très important.

Les effets démographiques et le « rattrapage » technologique des autres pays dans le domaine de la révolution internet, où l'anglais a pris une longueur d'avance, contribueront à ce processus. Une analyse menée par Byte Level Research et mentionnée par Graddol (2006) fait remarquer que : l'anglais ne sera pas la langue de la prochaine révolution internet. Tandis que l'anglais ne perd pas en importance sur internet, d'autres langues comme le chinois, le russe, l'espagnol et le portugais prennent quant à elles de plus en plus d'importance par comparaison.

La perspective économique de la diversité des langues est d'abord née de l'expérience canadienne, et tout particulièrement québécoise (Vaillancourt, 1985) : l'analyse statistique des écarts de rémunération entre anglophones et francophones révélait en effet que ces différentiels subsistaient, même à formation et expérience professionnelle similaire. Ces dernières variables étant, en principe, les déterminants fondamentaux du revenu du travail, la persistance des écarts

de revenus devait être attribuée à une autre cause, comme, par exemple, une discrimination basée sur l'appartenance linguistique ou plus simplement, la langue maternelle des locuteurs.

On peut faire remonter au milieu des années 1960 l'apparition de l'économie des langues, et l'on fait traditionnellement référence, pour cela, à un texte de Jacob Marschak paru en 1965 dans *Behavioral Science* (Marschak, 1965). Ce texte portait sur l'analyse de l'évolution interne du langage (postulant que cette évolution suit un principe d'économie au sens d'une quête de coût-efficacité dans la communication effective par unité de temps). Toutefois, cette perspective de recherche est demeurée marginale en économie des langues, car celle-ci s'est pour l'essentiel penchée sur des questions de langues plutôt que sur les rapports qui peuvent exister entre langue et économie.

De nombreux travaux, principalement européens, sont apparus surtout à partir de la fin des années 1980 dans un vaste champ qu'on pourrait appeler « langue et activité économique ». Ils cherchent à voir comment la langue et les activités économiques de production, de consommation et d'échange sont imbriquées les unes avec les autres.

Dhir et Goke-Pariolu (2002) analysent l'aménagement linguistique multinational dans les grandes organisations et le développement de politiques linguistiques. Ils déterminent la façon dont la gestion de la diversité culturelle et de la complexité linguistique peut devenir un actif critique pour les grandes entreprises dans une économie mondiale basée sur la croissance. Un marché mondial a besoin de compétences dans une multiplicité de langues. Le processus d'internationalisation a toutefois donné lieu à une croissance rapide de la pratique de l'anglais par les entreprises (Truchot, 2002).

On dispose assurément, grâce aux travaux que l'on a pu trouver dans la littérature, d'une très riche ethnographie des langues au travail, mais on a pu noter par ailleurs une nette absence d'un modèle qui, pour poser des questions ciblées et analytiquement exploitables, met justement en rapport les variables linguistiques (dans le rôle de variables explicatives) et les variables économiques telles que la productivité, les coûts et les profits (dans le rôle de variables expliquées),

Quantité d'output = f (quantité d'input 1, quantité d'input 2,...),

où f (.) signifie « fonction de ».

La quantité d'output est déterminée par les quantités d'inputs : la première est donc une variable endogène et les secondes sont les variables exogènes d'un modèle qui ne serait

constitué que d'une fonction de production. La fonction de production permettrait, par exemple, de modéliser la quantité maximale d'heures de consultance par mois (output) qu'une entreprise pourrait fournir à des multinationales étrangères en employant de la main-d'œuvre monolingue (input 1), de la main-d'œuvre bilingue (input 2) et d'autres facteurs de production (input 3, 4, ...)

(François Grin et Claudio Sfreddo, 2010)¹

En l'absence d'une telle modélisation, les questions posées ne peuvent l'être qu'un peu hasard, sur leur bonne mine, plutôt qu'en raison de leur pertinence pour la compréhension des processus de création de valeur économique. C'est là que le recours à une telle approche descriptive peut s'avérer fort utile.

Sous un autre axe, l'étude ELAN² mesure dans une dimension macroéconomique les rapports qui peuvent exister entre compétences linguistiques et succès à l'exportation. Ainsi les résultats de cette étude montrent qu'il est parfaitement possible de mesurer l'incidence des compétences linguistiques sur les performances commerciales. Selon cette étude, quatre mesures de « gestion linguistique » apparaissent à de bons résultats à l'exportation : adoption d'une stratégie de communication multilingue, recrutement de locuteurs natifs, recrutement de personnel possédant des compétences linguistiques et recours à des traducteurs et à des interprètes. L'étude a montré qu'une PME investissant dans ces quatre mesures pouvait réaliser des ventes à l'exportation supérieures à 44,5% à celles d'une PME qui s'abstiendrait de procéder à de tels investissements. Et elle conclut que les investissements linguistiques ont de substantiels effets secondaires. La particularité de l'étude ELAN requiert de son estimation du montant des commandes perdues par des entreprises européennes faute de compétences linguistiques.

Cette étude montre que les entreprises européennes subissent de fortes pertes commerciales, faute de disposer de compétences linguistiques suffisantes. Il est déjà arrivé à 11% des quelques 2000 entreprises répertoriées dans l'échantillon de perdre un contrat d'exportation véritable ou

¹ Observatoire Economie – langues – Formation, Ecole de traduction et d'Interprétation (ETI), Université de Genève.

² ELAN acronyme anglais qui signifie : « Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne, Décembre 2006.

ELAN est la seule étude consistante de l'impact des langues sur le milieu économique qui a été réalisée en 2006 par le centre national britannique des langues, en collaboration avec une équipe de chercheurs internationaux, sur la demande du commissaire européen pour le multilinguisme.

potentiel directement pour cette raison. Au moins 10 autres ont perdu des contrats d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros.

Tableau 1: perte véritable/potentielle due au manque de compétences linguistiques

Perte véritable/potentielle (approx.) :	n	%
Perte véritable (approx.) : plus d'1million €	4	4
Perte véritable (approx.) : 0,5 million € - 1 million €	2	2
Perte véritable (approx.) : 100 000 € - 0,5 million €	11	12
Perte véritable (approx.) : moins de 100 000 €	4	22
Perte potentielle (approx.) : plus d'1 million €	10	11
Perte potentielle (approx.) : 0,5 million € - 1 million €	5	5
Perte potentielle (approx.) : 100 000 € - 0,5 million €	16	8
Perte potentielle (approx.) : moins de 100 000 €	23	25
Total	91	100

Source : étude des incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne, Commission européenne (2005).

Selon ELAN, seules 91 PME font état de ces pertes véritables ou potentielles, soit moins de la moitié des 195 de l'échantillon ayant confirmé avoir raté une opportunité de contrat d'exportation, faute de disposer de compétences linguistiques suffisantes. Le reste n'a pas indiqué la taille du contrat perdu (sans doute pour des raisons confidentielles ou simplement pour éviter toute gêne face à l'enquêteur).

Le tableau 2 : montre les raisons spécifiques données par les entreprises ayant fait l'expérience de pertes véritables/potentielles. La raison principale avancée est le manque de personnel possédant des compétences linguistiques ; vient ensuite le manque de suivi et le manque de confiance. Des problèmes de standard téléphonique et des difficultés avec les agents ou les distributeurs sont ensuite citées. Le manque d'affinité culturelle est également mentionné, mais par moins d'entreprises.

Tableau 2 : raisons données par les entreprises ayant fait l'expérience de pertes véritables ou estimées, faute de disposer de compétences linguistiques suffisantes.

Raisons	N	%
Manque de personnel possédant des compétences linguistiques	117	63
Demandes de renseignements ou devis sans suivi	19	10
Manque de confiance	15	8
Problèmes de téléphone/standard	8	4
Problèmes avec les agents/distributeurs	8	4
Erreurs de traduction/interprétation	7	4
Incapacité à tirer profit des opportunités	5	3
Foires expositions/salons commerciaux	4	2
Manque d'affinité culturelle	2	1
Total	185	100

Source : étude des incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne, Commission européenne (2005).

Malgré que l'étude ELAN soit considérée pour le moment, comme plus que jamais, l'étude la plus exhaustive dans le domaine des rapports entre « langue et économie », nous avons pu noter dans la littérature la position de critiques de François GRIN (qui est l'un des plus remarquables auteurs qui s'intéressent aux intérêts économiques de la langue) par rapport à la pertinence de cette étude.

Le professeur François GRIN a donné son point de vue sur l'étude ELAN. Pour lui, l'enquête ELAN constitue assurément un jalon utile, mais son intérêt tient principalement au fait qu'elle a attiré l'attention sur les liens entre certaines variables linguistiques d'une part, et les processus économiques caractérisant l'activité des entreprises d'autre part.

Cela étant, il convient de noter que l'enquête ELAN ne permet pas, en l'état, de tirer des conclusions très nettes, pour les raisons suivantes : - le rapport n'est pas clair en ce qui concerne les taux de réponse et la représentativité de l'échantillon ; - les questions de l'enquête ELAN ne s'appuient pas sur une modélisation explicite du rôle de la langue dans l'activité économique ; une telle modélisation suppose en effet que l'on « revisite » la théorie (micro)économique fondamentale pour y incorporer des variables linguistiques qui en sont habituellement absentes. Ce faisant, on est amené à redéfinir les fonctions (algébriques) qui décrivent la production, les coûts et les profits, notamment. En l'absence d'un tel travail, on ne peut guère formuler d'hypothèses testables sur le rôle des variables linguistiques et recueillir

des données en conséquence. A plus forte raison, les données de l'enquête ELAN ne permettent pas de dire comment l'activité économique va, en retour, affecter la destinée des différentes langues en présence ; - l'enquête ELAN fait l'hypothèse que la contribution du plurilinguisme à la création de valeur passe par les exportations.

Cette hypothèse soulève en tout cas deux problèmes. Le premier problème est que lorsqu'on enquête sur l'utilisation des langues « étrangères » dans les entreprises, on constate que ces langues jouent un rôle particulièrement important non pas du côté des achats : sans doute les entreprises utilisent-elles les langues pour obtenir les meilleures conditions possibles auprès des fournisseurs de matières premières, de biens d'équipement et de produits semi-finis. Les activités d'exportations ne constituent donc qu'une des raisons (et pas forcément la plus importante) pour lesquelles le plurilinguisme est vecteur d'une valeur « lisible » dans les comptes de l'entreprise. Le deuxième problème est sans doute plus sérieux encore : afin d'estimer le montant total des sommes perdues par les entreprises européennes faute de compétences linguistiques suffisantes.

Pour Grin, l'étude ELAN a omis dans sa démarche le fait qu'il existe un effet probable de report des commandes auprès des entreprises, c'est-à-dire que les commandes perdues par certaines entreprises faute de compétences linguistiques sont évidemment reportées vers d'autres entreprises qui veulent bien traiter les commandes leur parvenant en langue concernée. Dès lors, ces commandes ne sont pas perdues pour tout le monde ! Et par conséquent, il est probable que la plus grande partie du manque à gagner estimé par le rapport ELAN n'existe pas, mais soit compensée par des reports de commandes. Il faut donc passer par d'autres schémas explicatifs pour estimer la valeur économique du plurilinguisme.

Et comme précision, nous signalons que notre étude ne nie pas l'intérêt capital de la maîtrise de la langue française comme l'indique F. Grin, (2006) : « les taux d'augmentation des revenus de travail d'une personne maîtrisant parfaitement la langue française en Suisse alémanique et italophone se situent entre +15% et +26% », mais elle soutient le postulat selon lequel les activités d'exportations ne constituent qu'une des raisons (et pas forcément la plus importante) pour lesquelles le plurilinguisme est vecteur d'une valeur « lisible » dans les comptes de l'entreprise et met plus en exergue la dominance de l'anglais comparé au français et entre autres elle tente de proposer une meilleure vision sur les systèmes d'enseignement linguistique vu les exigences d'adaptabilité de la concurrence linguistique.

I/ Langue commune d'échange, facteur d'équilibre économique incontournable

Grâce à la langue française, 88 États membres et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) de tous les continents, dont le niveau de développement se situe aux deux extrêmes de l'échelle des richesses, peuvent entretenir un dialogue régulier et se concerter sur les grandes questions économiques mondiales.

A/ L'influence économique d'une langue commune

Fondamentalement, la principale idée qui se cache derrière le questionnement tel que : « la concurrence linguistique n'est-elle pas une source d'équilibres économiques ? » est de voir comment s'adapter aux mutations qu'impose une telle concurrence, et maintenant « le fait de devoir et vouloir s'adapter n'est-il pas une solution vers l'équilibre ? » en est une question subsidiaire.

L'influence d'un espace linguistique sur l'économie des pays appartenant à cet espace est multiple et passe principalement par les échanges économiques privilégiés que les pays entretiennent entre eux. Ainsi, de nombreuses études empiriques établissent un lien statistique positif entre le partage d'une langue commune et des flux d'échanges plus intenses tant au niveau des flux commerciaux que des flux d'investissements ou encore des flux migratoires.

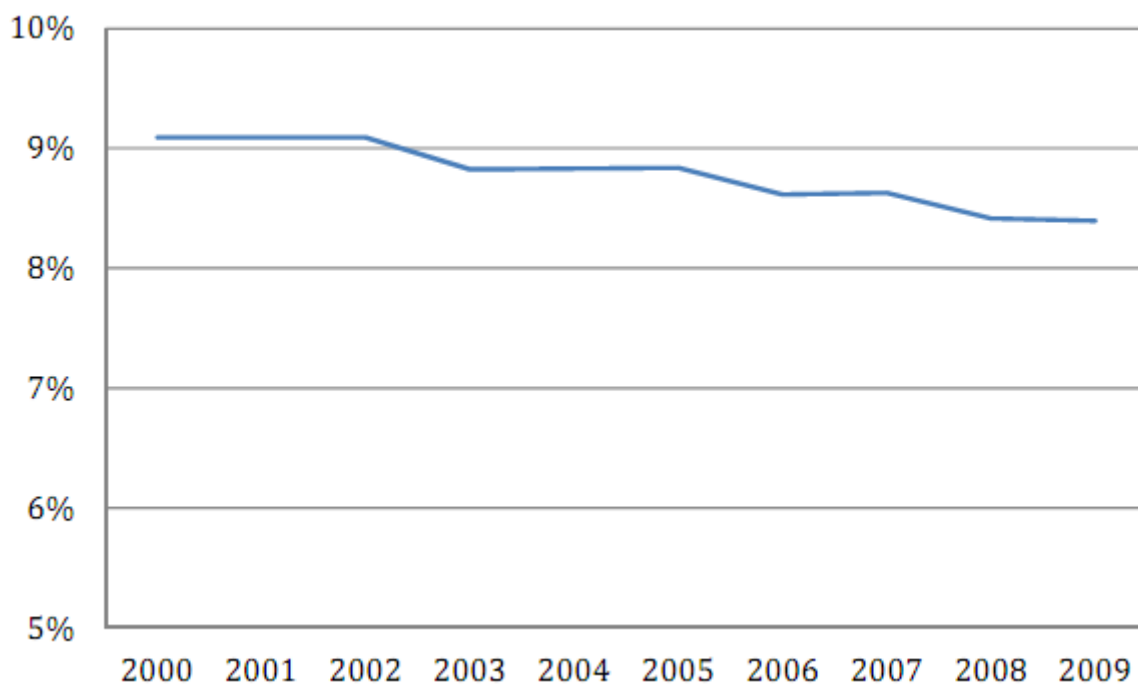
Par exemple, il semblerait qu'en moyenne, dans les études existantes sur le sujet, le partage d'une langue commune stimule les flux commerciaux d'environ 33 %, toutes choses égales par ailleurs. En effet le partage d'une langue abaisse les coûts à l'exportation (notamment au niveau des coûts de transaction et de communication), permettant aux entreprises de pénétrer plus facilement un nouveau marché à l'exportation (influençant ainsi la marge intensive du commerce), mais également de maintenir des flux commerciaux existants, notamment en cas de turbulences économiques (influençant ainsi la marge intensive du commerce). Quels sont les effets de cette stimulation des échanges internationaux sur la richesse et l'emploi des pays ? Sur ce point, les conclusions des études existantes sont moins unanimes, mais il semblerait que le canal de transmission le plus important (et le mieux établi) soit celui du taux d'ouverture commercial. Pour effectuer cette cartographie, un grand nombre de données a été collecté en provenance de multiples sources.

En premier lieu faisons référence à une étude de cas basée sur des données de la Banque Mondiale en 2012. Nous présentons à ce niveau, la part de l'Espace Francophone (EF) dans

l'économie mondiale en se concentrant sur les principaux agrégats économiques : le Produit Intérieur Brut (PIB) et le PIB par tête.

Le PIB est l'indicateur le plus largement utilisé afin d'évaluer l'activité économique d'un pays sur une période donnée. Cet agrégat mesure l'ensemble de la production réalisée sur un territoire par ses agents économiques résidents. Entre 2000 et 2009, les 33 pays de l'EF représentaient en moyenne 8,78% du PIB mondial. Du fait de l'importance croissante d'un certain nombre de pays non francophones dans l'économie mondiale telle que la Chine, cette part relative a diminué de 0,7 point sur la période. Ainsi, en 2009, le PIB de l'EF s'élevait à 3.300 milliards de dollars (constants de 2000) correspondant à 8,4% du PIB mondial contre 9,1% en 2000.

Figure 1 : évolution de la part du PIB francophone dans le monde, 2000-2009.



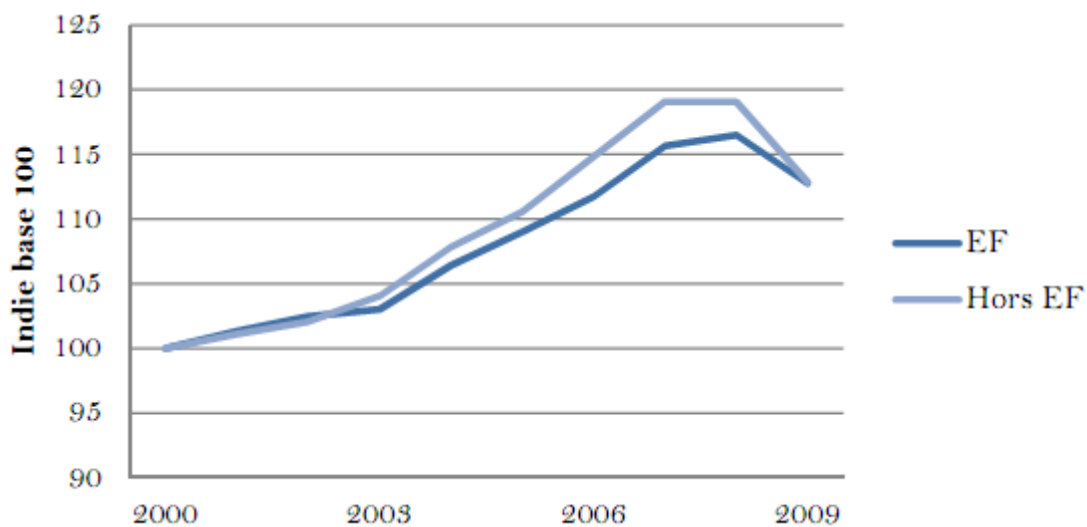
Source : calculs des auteurs à partir des données de la Banque Mondiale (2012).

Le PIB est un indicateur de la taille économique d'un pays et non de son niveau de vie. Il est alors utile de mesurer le PIB par habitant qui fournit une indication complémentaire sur le niveau de richesse d'un pays³. Le calcul du PIB par tête octroie ainsi une place plus importante

³ A titre d'illustration : en 2009, la République Démocratique du Congo était le pays le plus pauvre de l'espace francophone avec 99,46 dollars (constant 2000) annuel par habitant, et le Luxembourg le plus riche avec 518 801

à l'espace francophone qui représente 14,6% de la richesse mondiale en 2009. La croissance du PIB par tête moyen a été plus importante pour le reste du monde (19%) que pour l'espace francophone (16%) entre 2000 et 2009. Néanmoins, la crise financière de 2008 s'est traduite par une diminution du PIB par tête plus importante pour le reste du monde, de l'ordre de 5%, que pour l'EF, de l'ordre de 3%.

Figure 2 : évolution comparée de la croissance du PIB par tête, 2000-2009



Note : le PIB par tête est exprimé en moyenne par groupe, indice base 100 en 2000.

Source : Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International, Décembre (2012).

Les figures 1 et 2 montrent nettement que le partage d'une langue permet de maintenir les flux commerciaux existants, notamment en cas de turbulences économiques (influençant ainsi la marge intensive du commerce). La preuve, la crise financière de 2008 s'est traduite par une diminution du PIB par tête plus importante pour le reste du monde, de l'ordre de 5%, que pour l'EF, de l'ordre de 3%.

Nous esquissons également l'influence économique de l'espace linguistique de la francophonie en termes de poids dans l'aide publique au développement, de poids dans les flux migratoires, d'impact de l'EF sur le commerce intra-EF et les taux d'ouverture commerciale.

dollars annuel par tête (constant 2000). A l'inverse, le calcul du PIB place le Luxembourg derrière les pays de l'OCDE francophone et de la RDC à la 15^{ième} position sur 33 pays francophones.

B/ Le poids de la langue commune dans l'aide publique au développement

Selon les données de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), l'EF réunit en son sein les pays comptant parmi les plus importants bailleurs de l'Aide Publique au Développement (APD), la France se situe à la 3^{ième} place en termes de montant de l'APD versée en 2010, le Canada est 8^{ième} et la Belgique 13^{ième}. Le poids des bailleurs de l'EF est resté à peu près constant sur la période 2000-2009, de l'ordre de 10%. L'EF rassemble également des pays parmi les plus importants bénéficiaires de l'APD au niveau mondial : ainsi, la RDC et Haïti se classent respectivement à la 2^{ième} et à la 4^{ième} place en 2010. A noter que sur la période 2000-2009, près de la moitié (en moyenne 44%), de l'aide versée par les pays de l'OCDE francophones était à destination des pays de l'EF, soit un montant annuel moyen de 3,2% milliards de dollars.

C/ Le poids de la langue commune dans les flux migratoires

Les pays de l'EF comptaient 25,8 millions d'immigrés en 2010, duquel 38% provenait des autres pays de l'EF, dont 78% d'Afrique Sub-saharienne francophone (5,8 millions d'individus) et du Maghreb francophone (2,8 millions d'individus) et 9,5 % des pays francophones de l'OCDE. Au sein de l'EF, les pays francophones d'Afrique Sub-saharienne et la France sont les destinations de plus de 82% des individus immigrés dans l'EF en 2010. A noter que l'essentiel des émigrés des pays francophones d'Afrique Sub-saharienne reste sur le continent africain dans un autre pays francophone (83,9%). Seulement 11,4% s'orientent vers la France et 1,5%, vers les pays francophones du Maghreb. Associés à ces flux migratoires, les rapatriements de fonds à destination des pays de l'EF se sont élevés à 52,1 milliards de dollars, dont 38,4% provenait d'autres pays de l'EF en 2010. Au sein de l'EF, la France est la source de près de la moitié de ces rapatriements de fonds.

D/ L'impact de la langue commune sur le commerce intraespace francophone et les taux d'ouverture commerciale

En 2009, environ 14 à 15% des échanges commerciaux des pays de l'EF s'effectuaient avec d'autres pays de cet espace. Il est intéressant de noter que cette part augmente sur la période pour les exportations, et notamment en période de crise. Il semblerait donc que les exportations des pays francophones vers les autres pays de l'espace aient mieux résisté à la crise financière que les exportations destinées aux autres pays, c'est-à-dire à des pays hors de l'EF. En moyenne sur ces dernières années, l'existence même de l'EF permet d'accroître, pour un pays de l'EF –

et toutes choses égales par ailleurs – la part du commerce entre pays de l’EF dans le commerce total de 17% et le taux d’ouverture des pays de l’EF de 4,5%. Il existe cependant une grande hétérogénéité au sein des pays de l’EF. De manière générale, l’impact sur le taux d’ouverture sera d’autant plus important que le commerce intra-EF, représente une part importante du commerce total du pays. Ainsi, les pays pour lesquels le taux d’ouverture semble être le plus sensible à l’existence de l’EF (dont l’impact est supérieur à 6%) sont essentiellement des pays d’Afrique Sub-saharienne et la Tunisie, dont la part du commerce intra-EF est la plus élevée. Et concernant la France, l’existence de l’EF permet à la France un supplément de taux d’ouverture de 3%.

Aussi, parler anglais est un atout professionnel. Plus que jamais la maîtrise de plusieurs langues, dont une de communication internationale comme l’anglais, constitue un atout décisif dans la compétition internationale et les économies mondialisées.

II/ Compétence multilingue, un nouvel impératif

Négligées pendant une longue période dans les milieux économiques, les compétences linguistiques sont arrivées au premier plan des réflexions des responsables européens et des professionnels de l’économie. La maîtrise d’une, deux ou trois langues étrangères n’est plus un objectif utopique des traités européens, mais un impératif dicté par l’évolution socio-économique et assumé par les acteurs nationaux. Aussi la diversité linguistique se constitue-t-elle en opportunité et contrainte, difficile à gérer, mais indiscutablement source d’un riche potentiel économique et culturel.

C’est un demain de recherche qui cherche essentiellement à juxtaposer les variables économiques avec ceux linguistiques. Les résultats de cette juxtaposition deviennent un guide potentiel pour le choix d’une langue étrangère (ou seconde) à apprendre par des individus en particulier et pour l’élaboration de la politique linguistique d’un pays donné en général. La concurrence linguistique est aujourd’hui un phénomène persistant, si l’anglais est extrêmement important, ce sont les autres langues qui pourront faire dans l’avenir la différence dans le monde du travail. L’éventail des compétences linguistiques à acquérir est important ; c’est pourquoi il conviendrait de procéder régulièrement à des études permettant d’identifier, au niveau national, les compétences linguistiques requises par le marché du travail. Actuellement le lien entre langue et employabilité n’est plus à démontrer : « les compétences linguistiques et interculturelles augmentent les chances de trouver un meilleur emploi ».

Les exigences de la concurrence linguistique font que l'anglais et le français doivent poser des mécanismes d'adaptabilité. Surtout le français dominé dans ce mouvement de concurrence à ce qu'il semble, doit davantage s'engager dans la création de postes de travail en nombre suffisant pour rester compétitif à parts égales. C'est comme un pays qui ne se livre pas dans la concurrence, qui cède à la concurrence, qui accepte de ce fait de presque tout importer, au même moment il cause d'énormes difficultés aux consommateurs locaux qui vont acheter plus cher que si le pays restait un potentiel concurrent.

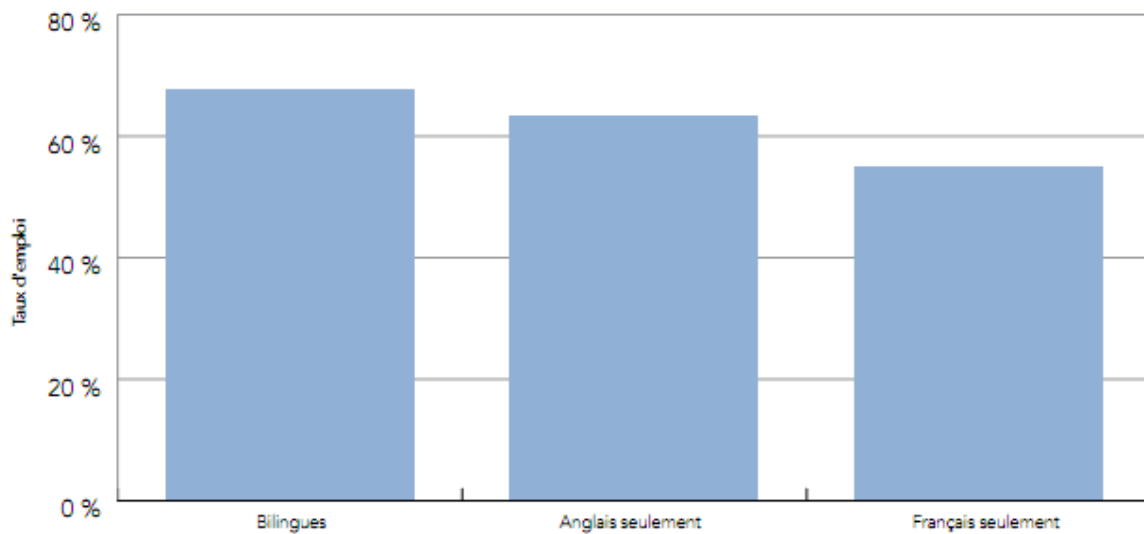
L'anglais est important comme langue mondiale des affaires, mais d'autres sont cependant pratiquées couramment en tant que langues véhiculaires et les entreprises savent bien qu'elles ont besoin d'un éventail linguistique pour instaurer des relations commerciales. Pour ce qui est de l'économie multilingue, les bénéficiaires de la maîtrise linguistique seraient les entreprises, surtout « les entreprises moyennes à forte croissance et créatrices d'emploi, qui sont les principaux moteurs de l'innovation, de l'emploi et de l'intégration sociale et locale », la main d'œuvre qui deviendrait plus mobile et se verrait multiplier « les débouchés sur le marché de l'emploi ».

La même idée du multilinguisme vu comme « thème transversal majeur, qui recouvre les domaines sociaux, culturels, économiques et donc éducatifs », se trouve dans la récente Révolution de 2008 par laquelle le Conseil de l'Union européenne souligne entre autres la nécessité de « mieux valoriser le multilinguisme comme atout pour la compétitivité de l'économie européenne et la mobilité de même que l'employabilité des personnes ».

A ce niveau, il s'avère important de faire appel à une étude de cas démontrant le lien existant en effet entre bilinguisme et employabilité. Nous allons pour cela prendre l'exemple du Canada qui est un des pays qui sont dotés de deux langues officielles. Cette étude de cas est un extrait du recensement de 2006 sur la population canadienne sur lequel on peut se baser pour étudier les rapports entre bilinguisme et employabilité.

Les avantages cognitifs du bilinguisme ne sont plus à démontrer. Selon les résultats du recensement de 2006, le taux d'emploi des personnes bilingues anglais-français est supérieur à celui des personnes ne parlant qu'une seule des deux langues officielles (voir figure 3).

Figure 3 : taux d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus



Source : Carnet du Savoir du Conseil Canadien sur l'Apprentissage (CCA), octobre 2008

Ici la figure 3 nous montre que près de 70% des personnes bilingues âgées de 15 ans et plus décrochent facilement un emploi. Ce taux est de près de 65% pour les personnes unilingues anglophones et d'environ 58% pour les personnes unilingues francophones.

L'avantage du bilinguisme semble s'étendre également au niveau revenu personnel. Le revenu médian des personnes parlant les deux langues officielles (24.974\$) était de près de 10% supérieur à celui des unilingues anglophones (22.987\$) et de 40% supérieur à celui des unilingues francophones (17.659\$). Des écarts semblables ont également été constatés concernant, entre autres, le niveau d'instruction et l'expérience de travail. Néanmoins l'avantage du bilinguisme varie en fonction de divers facteurs comme le lieu de résidence, le sexe et le secteur d'emploi.

Cette étude de cas nous montre que les personnes multilingues ont plus de chance de trouver un meilleur emploi. Alors qu'aujourd'hui combien de personnes unilingues francophones se trouvent en difficulté parce qu'incapables de trouver un emploi faute de connaître l'anglais. Et comme solution, pourra-t-on expulser les compagnies qui ont l'anglais comme langue de travail ou partiront-elles d'elles-mêmes pour que la langue française puisse être plus déterminante en termes de création d'emploi ? Tout ceci pourrait avoir des conséquences économiques non négligeables sur la croissance économique. Est-ce un objectif valable que de risquer de perdre les compagnies les plus puissantes, avec des potentiels de développement ultérieur au moment où nous commencerons à sortir de notre système d'éducation des personnes formées qui pourraient y jouer un rôle ?

A ce qu'il semble, la meilleure solution n'est pas dans la résolution de ces questions, mais elle est plutôt sur la mise en place et l'applicabilité des systèmes de formation linguistique rigoureuse et appropriée. En d'autres termes, il est important de s'interroger désormais sur des mécanismes qui pourraient épargner les jeunes d'aujourd'hui à rester unilingues au terme de leur formation académique. Par conséquent, si la plupart des personnes suivent des cours d'anglais comme langue seconde à l'école, cela ne signifie pas pour autant qu'ils atteignent un degré de bilinguisme fonctionnel. Nombreux sont les jeunes ayant appris l'anglais comme langue seconde dont l'aptitude à manier cette langue surtout se détériore rapidement faute de la pratiquer sur une base régulière. On peut noter aussi d'autres obstacles à la poursuite de l'étude de l'anglais à l'universitaire : les conflits d'horaire, l'impression que leurs connaissances de l'anglais ne sont pas assez solides ou le manque de cours en anglais appropriés à l'université sont quelques-unes des raisons de plus.

Conclusion :

Nous avons pu, à travers cet article, soutenir le postulat du Professeur François Grin selon lequel les activités d'exportations ne constituent qu'une des raisons (et pas forcément la plus importante) pour lesquelles le plurilinguisme est vecteur d'une valeur « lisible » dans les comptes de l'entreprise et l'article va plus loin en démontrant les effets positifs de la concurrence linguistique, mais néanmoins en mettant plus en exergue la dominance de l'anglais comparé au français.

La demande de compétences linguistiques et communicationnelles est en constante augmentation sur le marché du travail. Afin de réduire l'écart entre l'offre et la demande et de renforcer la motivation des apprenants, les décideurs doivent encourager le développement et la diffusion de nouvelles méthodes d'enseignement des langues. Il va donc falloir centrer l'enseignement des langues sur l'apprenant, de l'orienter davantage sur les environnements professionnels et les besoins du marché du travail.

S'ils veulent continuer à profiter des avantages liés à l'apprentissage d'une langue seconde, les jeunes et plus particulièrement les apprenants francophones de l'anglais comme langue seconde doivent trouver des moyens de préserver leurs compétences linguistiques et de les perfectionner. Ainsi l'intégration de la langue seconde aux activités quotidiennes représente une excellente façon pour les apprenants de langue seconde de préserver leurs compétences linguistiques. Pour ce faire, ils peuvent créer des liens avec des personnes parlant la langue en question, devenir membres d'associations au sein de la communauté linguistique ou voyager

dans des communautés où la langue est parlée. Trouver un moyen de lire couramment dans la langue seconde constitue également une façon simple d'intégrer cette langue au quotidien. Ces mesures permettent aux apprenants en langue seconde de conserver les compétences linguistiques qu'ils ont acquises et de tirer ainsi pleinement profit des avantages économiques du multilinguisme.

Le système scolaire, de la maternelle à l'enseignement postsecondaire, demeure un outil clé pour favoriser le multilinguisme. Autrement dit, on doit accorder plus d'importance à l'apprentissage des langues à tous les niveaux des systèmes d'éducation et de formation par un élargissement de l'éventail des langues enseignées, notamment dans les filières du troisième cycle et de l'enseignement professionnel.

Il importe de renforcer et de valoriser ces compétences linguistiques en assurant la formation de suffisamment d'enseignants ou faciliter le recrutement, chez le voisin, de locuteur natif en renforçant le bilinguisme dans la vie publique qui signifie en d'autres termes accepter la concurrence linguistique.

Alors, si des postes de travail ne sont pas créés en français en nombre suffisant pour atteindre un niveau d'équilibre, une asymétrie devra se produire, ce qui éliminera progressivement une langue au profit de l'autre. Le français deviendrait alors une langue de folklore, c'est-à-dire non utilisable au lieu de travail. Donc l'inquiétude selon laquelle « la langue française risque de disparaître du panorama et laisser le champ libre à l'anglais » s'impose.

Bibliographie

Dhir, K.S. and Goke-Pariola, A. (2002). The Case for Language Policies in Multinational Corporations. *Corporate Communications: An International Journal*, 7. 4. (2002) pp 241-251

ELAN, (Décembre 2006). « Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne », Commission européenne, 2005, p. 1-89.

Graddol, D. (2006) *English Next*. London: British Council, pp. 57-64.

Grin, F. & Vaillancourt, F. (1997). The economics of multilingualism, Overview and analytical framework. In W. Grabe (ed.), *Annual Review of Applied Linguistics*, vol. 17 (pp. 43-65). New York: Cambridge University Press.

Grin, F. (2003): "Economics and language planning", *Current Issues in Language Planning* 4 (1), 1-66.

Grin, François, 2006: "Economic Considerations in Language Policy", in T. Ricento (ed.), *An Introduction to Language Policy. Theory and Method*. Malden [MA]: Basil Blackwell, 77-94.

Grin, F., et C. Sfreddo, (2010). « Besoins linguistiques et stratégie de recrutement des entreprises ». Paris: Presses Sorbonne Nouvelle. 2010, p. 19-40.

Marschak, Jacob, (1965): "Economics of language", *Behavioral Science* 10, 135-140. New York: Cambridge University Press.

Maurel, C., (2008). « Rivalités linguistiques et efforts de promotion du français à l'UNESCO de 1945 à 1970 ».

OIF, (2007). « La Francophonie Dans Le Monde 2006-2007 », Paris : OIF, pp. 77-85.
https://www.francophonie.org/IMG/pdf/La_francophonie_dans_le_monde_2006-2007.pdf

OIF, (2010). « La Langue Française Dans Le Monde 2010 », Paris : OIF, pp. 181-201.
<https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Synthese-Langue-Francaise-2010.pdf>

Vaillancourt, F. (1985) : *Économie et langue*. Québec: Conseil de la langue française [Éditeur officiel du Québec], p 313-328.

Truchot, C (2002) *Key Aspects of the Use of English in Europe*, Unpublished Report, DGIV, Council of Europe, Strasbourg, pp. 12-14. <https://rm.coe.int/key-aspects-of-the-use-of-english-in-europe/1680887835>